

# AUDITEURS DU DGC ET DU DSGC de l'INTEC INSCRIPTIONS AUX EXAMENS DE L'ETAT

Extrait du Bulletin Officiel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche  
n°43 du 14 décembre 2017

## A - Inscription sur la base de titre(s) ou diplômes(s)

Article 1 - Le calendrier des inscriptions au diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) et au diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG), session 2017, est fixé comme suit :

Date	DCG	DSCG
Date nationale d'ouverture des inscriptions sur internet	mardi 9 janvier 2018	lundi 23 avril 2018
Date nationale de fermeture des inscriptions sur internet	mardi 06 février 2018 à 17h00 (heure métropolitaine)	lundi 28 mai 2018 à 17 h (heure métropolitaine)
Date nationale limite de retour : - des dossiers d'inscription ; - des rapports de stage (UE 13 du DCG) ; - des mémoires (UE 7 du DSCG) ; - des Livrets 2 VAE. (*)	vendredi 02 mars 2018 à minuit (cachet de La Poste faisant foi)	lundi 20 août 2018 à minuit (cachet de La Poste faisant foi)

Article 2 - Les bénéficiaires d'une décision de validation partielle, prononcée au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) par le jury national du DCG ou par le jury national du DSCG, sont soumis au calendrier tel que fixé par l'article 1er du présent arrêté.

## B - Service d'inscription (période d'ouverture)

Article 3 - Le service d'inscription sur Internet sera ouvert :

- pour **le DCG**, du **9 janvier 2018 au 06 février 2018 jusqu'à 17 h (heure métropolitaine)** ;
- pour **le DSCG**, du **23 avril 2018 au 28 mai 2018 jusqu'à 17 h (heure métropolitaine)**.

**Pour l'ensemble des candidats, et quel que soit leur lieu de résidence**, les inscriptions s'effectuent obligatoirement et exclusivement par Internet, à partir du site :

**<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/dcs>**

À l'issue de son inscription, le candidat reçoit sa confirmation d'inscription par messagerie, sur l'adresse email renseignée au moment de l'inscription. Après l'avoir imprimée, vérifiée, corrigée le cas échéant et signée, **le candidat renvoie la confirmation d'inscription** accompagnée de toutes les pièces justificatives demandées, **par voie postale au service rectoral gestionnaire**, dans le délai fixé à l'article 1er du présent arrêté, soit :

- pour le DCG, le 02 mars 2018 ;
- pour le DSCG, le 20 août 2018.

Le candidat qui ne recevrait pas son formulaire d'inscription par messagerie, devra contacter le service rectoral gestionnaire :

- le 07 février 2018 au plus tard pour le DCG ;
- le 29 mai 2018 au plus tard pour le DSCG.

La directrice,  
Marylène Troupe



Campus de Fouillole - B.P. 231 - 97156 Pointe-à-Pitre cedex

☎ 0590 21 06 46 - 📠 Fax : 0590 82 85 61 - [cnam-admin@univ-antilles.fr](mailto:cnam-admin@univ-antilles.fr) - <http://cnam.univ-antilles.fr>

Siret : 391 742 434 00015 - APE 8559A